

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF468

présenté par

Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Ledoux, M. Becht, M. Christophe, Mme de La Raudière et
Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.